



FLOW pro Variable 1 an

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Janvier 2024
Pour les professionnels en Région Wallonne
Prix tva exclue

Flow pro

ENGIE

Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe (€/an)

45,00



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix mensuels

5,830

Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix annuels estimés

6,145

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽²⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport €cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	
ORES (Brabant Wallon)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Hainaut)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Luxembourg)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Mouscron)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Namur)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
TECTEO - RESA	31,49	3,497	111,11	1,904	876,41	1,676	0,153



FLOW pro Variable 1 an

Flow pro

ENGIE

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Janvier 2024
Pour les professionnels en Région Wallonne
Prix tva exclue

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie	0,09978
--------------------------	---------

Redevance raccordement ⁽³⁾	0,00750
---------------------------------------	---------

Accise fédérale⁽⁸⁾ (€cent/kWh)

Toutes consommations	0,066
----------------------	-------

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Janvier 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment Day-Ahead" pour les jours de la semaine et sous le titre "ZTP Price Assessment Weekend" pour les jours du weekend durant le mois de fourniture. Le paramètre ZTP DAM (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

La valeur du ZTP DAM (Heren) du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZTP DAM (Heren) connue (Novembre 2023: 42,8980 €/MWh).

Les valeurs historiques du ZTP DAM (Heren) peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre ZTP DAM (Heren) annuel estimé s'élève à 46,0504 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

La formule hors TVA d'application pour Janvier 2024 est la suivante:

Prélèvement: $1,5404 + (0,1000 \times \text{ZTP DAM (Heren)})$

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(6) Le calcul a été effectué août 2022 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle

Frais de rappel et de mise en demeure ⁽³⁾

Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
-------------------------------	---------

Mise en demeure	25,00 €
-----------------	---------